



La Pêche
Investir dans un avenir durable!



Stratégie québécoise
de l'eau
2018-2030

Québec

FORMULAIRE D'ADHÉSION PROGRAMME D'UNITÉS INDIVIDUELLES DE TRAITEMENT DE L'EAU (PUIT)

Programme d'unités individuelles de traitement de l'eau (PUIT)¹

Le gouvernement du Québec, par le biais du **Programme d'unités individuelles de traitement de l'eau (PUIT)**, offre une subvention couvrant jusqu'à 50 % des coûts admissibles (plafonnée à 15 000 \$) pour le remplacement d'une installation septique d'une **résidence principale et datant d'avant le 12 août 1981**.

Le solde du coût des travaux non couverts par la subvention du programme PUIT demeure à la charge des propriétaires et admissible à un financement de la part de la Municipalité, remboursable sur 5 ans, facturé annuellement sur le compte de taxes. Ce montant est assimilable à une taxe, et tout retard de paiement engendra les procédures de recouvrement usuelles.

MERCI DE REMPLIR LE FORMULAIRE EN LETTRES MOULÉES.

1. IDENTIFICATION DE LA PROPRIÉTÉ

Adresse civique : _____

Matricule : _____ - _____ - _____

Lot : _____

2. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom complet : _____

Adresse postale : _____

Ville : _____ Province : _____

Code postal : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

¹ Ce projet est réalisé grâce au gouvernement du Québec par le biais du Programme d'unités individuelles de traitement de l'eau (PUIT), qui s'inscrit dans le cadre du *Plan national de l'eau : une richesse collective à préserver financé par le Fonds bleu*.



3. INFORMATION SUR L'INSTALLATION SEPTIQUE ACTUELLE

Année approximative de la construction de la fosse septique : _____

Année approximative de la construction du champ septique (si différente de la date d'installation de la fosse septique) : _____

Type d'installation (si connu) :

Installation conventionnelle ou modifiée

Vidange sélective

Puisard

Autre : _____

Vidange totale

Inconnu

4. INTÉRÊT POUR LE PROGRAMME

Je souhaite déposer officiellement ma demande d'admissibilité.

5. DÉCLARATION DU PROPRIÉTAIRE

Je déclare que les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et complets.

Je comprends que :

- Ce formulaire constitue une manifestation d'intérêt.
- L'admissibilité sera déterminée selon les critères du programme.
- L'octroi de la subvention est conditionnel au respect des exigences du programme et à la disponibilité des fonds.

Signature : _____

Nom en lettres moulées : _____

Date : _____ / _____ / _____
 JOUR MOIS ANNÉE

6. CONSENTEMENT À LA COMMUNICATION

J'autorise la Municipalité de La Pêche à communiquer avec moi concernant le Programme PUIT et les démarches associées.

INFORMATIONS

Courriel : septique@villelapeche.qc.ca

819 456-2161, poste 5355



Foire aux questions (FAQ)

POURQUOI LA MUNICIPALITÉ COMMUNIQUE-T-ELLE AVEC LES RÉSIDENTS?

La Municipalité a identifié votre propriété comme étant **potentiellement admissible** à ce soutien financier. Notre objectif est de vous informer de cette opportunité rare afin que vous puissiez bénéficier d'une aide maximale pour la mise aux normes de vos installations, tout en protégeant l'environnement de notre communauté.

QUEL MONTANT POURRAIT ÊTRE ACCORDÉ?

Vous pourriez recevoir une subvention allant jusqu'à **15 000 \$**. Le calcul est basé sur 50 % des dépenses admissibles liées au remplacement ou à la mise aux normes de votre système septique.

EST-CE QUE LES COÛTS D'INSPECTION ET DES PLANS DE CONCEPTIONS SONT COUVERTS?

Absolument. Le programme couvre l'ensemble des étapes, de l'inspection initiale et la conception des plans jusqu'à l'exécution complète des travaux, conformément aux balises du programme PUIT.

COMMENT POURRAI-JE FINANCER L'AUTRE MOITIÉ?

Oui. La Municipalité offre la possibilité de financer le coût résiduel de vos travaux sur une période de **5 ans**. Pour vous soutenir, la Municipalité propose un **financement avantageux étalé sur 5 ans**, perçu annuellement via votre compte de taxes. Ce montant est traité comme une taxe municipale et suit les modalités de paiement et de recouvrement habituelles de la Municipalité.

DOIS-JE TROUVER MON PROPRE INGÉNIEUR OU ENTREPRENEUR?

Pour simplifier vos démarches et assurer la conformité des travaux, la Municipalité **prend en charge la sélection et le mandat des professionnels qualifiés** pour toutes les étapes du projet (tests de sol, plans et devis).

EST-CE QUE LE PROGRAMME D'AIDE EST PERMANENT?

Non. Le programme PUIT est un fonds spécial limité dans le temps. La Municipalité ne dispose d'aucune garantie quant au renouvellement de cette enveloppe budgétaire pour les années à venir. La participation actuelle est le meilleur moyen de sécuriser votre subvention.

QUEL TYPE DE RÉSIDENCE EST-IL ADMISSIBLE?

Non. Le programme PUIT est réservé uniquement aux **résidences principales de six (6) chambres à coucher ou moins**. De plus, l'installation visée doit dater d'avant le **12 août 1981**. Les chalets ou les résidences secondaires sont exclus du programme.

MON INSTALLATION SEPTIQUE A DÉJÀ ÉTÉ REMPLACÉE APRÈS 1981

Vous êtes inadmissible. Le programme est réservé aux installations d'origine (avant 1981).

QUE FAIRE SI MON INSTALLATION MONTRE DÉJÀ DES SIGNES DE DÉFAILLANCE?

Indépendamment du programme, la santé de votre terrain est prioritaire. Si votre installation présente des signes de défaillance, il est fortement recommandé de la faire évaluer par un professionnel qualifié sans tarder pour protéger votre terrain.

Pour toute question technique ou pour valider les normes en vigueur, communiquez avec la **Direction de l'Urbanisme et de l'Environnement** de la Municipalité.

EST-CE QUE D'AUTRES TYPES DE TRAVAUX (PUITS, DRAINS) SONT INCLUS?

Non. Malgré son nom, le programme PUIT est exclusivement dédié à la mise aux normes des **installations septiques** (systèmes de traitement des eaux usées). Tous les autres travaux de forage de puits, de drainage de terrain ou d'excavation non reliés à la fosse septique sont exclus.

SI J'AI D'AUTRES QUESTIONS, COMMENT PUIS-JE COMMUNIQUER AVEC LA MUNICIPALITÉ?

Vous pouvez nous envoyer un courriel avec vos questions à septique@villelapeche.qc.ca ou nous contacter au 819 456-2161, poste 5355.